

X X

39/11) Participation de la Commune aux dépenses relatives à la confection du cadastre.

M; le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver une dépense d'un montant de 250.000. francs CFA représentant la participation de la Commune aux frais de confection du cadastre.

Les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 615 du budget 1968.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 6 Mars 1968
P/ de Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Ch. Chénouf